

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N° 114. 1^{er} trimestre 2020

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

Éditorial

En finir avec les déficits publics.

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager ». Cette mention est obligatoire sur toute publicité pour le crédit depuis l'adoption de la loi Lagarde du 1er juillet 2010. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022419094>

Cette mention, bien connue de tous, devrait être inscrite dans chaque pièce de l'Élysée, du Sénat et de l'Assemblée nationale, ainsi que sur chaque proposition de loi. Chaque politicien devrait l'avoir toujours en tête. Apparemment ce n'est pas le cas ou, s'ils l'ont en tête, ils ne se l'appliquent pas. « Faites ce que je dis ne regardez pas ce que je fais ». En effet, à peine élus, leur première décision est de fuir dans la dette et le déficit.

Tous les budgets sont déficitaires depuis 1974. Depuis cette date tous les gouvernements ont choisi le déficit et l'emprunt.

Pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement : la prévision du solde budgétaire 2020 est de -93,1 milliards d'euros. Autrement dit le budget est voté avec la justice (8,2), la défense (40,9), la sécurité (13,9) et la recherche et l'enseignement supérieurs (28,5) non financées. https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/PLF_2020.pdf

Pour rembourser les crédits : « Mais il ne faut pas oublier que, en France, l'État rembourse ses dettes en réempruntant simultanément le même montant. Il emprunte en moyenne sur 8 ans et aucun économiste ne peut garantir que les taux d'intérêt seront aussi faibles dans 8 ans quand il faudra réemprunter pour rembourser les emprunts actuels. » nous rappelle François Ecalle dans le compte rendu de sa conférence, que vous pourrez lire dans ce bulletin et sur notre site <https://www.bastiat.net/40-ans-de-deficits-publics-en-france/> Ce qui s'appelle de la cavalerie.

L'État empruntera 230 milliards en 2020. Les taux d'intérêts négatifs, l'inondation monétaire n'incitent pas à la vertu.

La réduction de l'endettement passe par l'excédent budgétaire. Treize pays européens y sont parvenus en 2018 <https://www.toutteleurope.eu/actualite/le-deficit-public-des-etats-de-l-union-europeenne.html>. Rares sont ceux qui pensent que la France peut y arriver. La plupart se cantonnent à vouloir limiter le déficit public en dessous des 3% du PIB, ce qui est un des critères du traité de Maastricht. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1348>. Bien que laxiste cet objectif est devenu pour beaucoup de Français, résignés au déficit, le nec plus ultra de la

bonne gestion des deniers publics.

Pour améliorer les finances publiques beaucoup de personnes croient qu'il faut d'abord baisser les dépenses puis réduire les impôts. C'est une erreur. « Que faut-il donc, faire ? Voici ma pensée. Je la formule dans toute sa naïveté, au risque de faire dresser les cheveux sur la tête à tous les financiers et praticiens. Diminuer les impôts. — Diminuer les dépenses dans une proportion plus forte encore. Et, pour revêtir cette pensée financière de sa formule politique, j'ajoute : « Liberté au dedans. — Paix au dehors. » Frédéric Bastiat, *Paix et liberté le budget républicain* (1849).

Il faut s'attaquer à la racine des maux de notre pays qui est la spoliation légale. Chronologiquement, la redistribution vient après la prédation. L'État ne peut redistribuer que ce qu'il a confisqué. Il faut d'abord s'attaquer à la prédation. La baisse première des prélèvements obligatoires ne peut qu'entraîner la baisse simultanée des dépenses publiques.

La source de la spoliation légale étant tarie, bien des secteurs ne seront plus financés par l'État, en totalité ou en partie. Chaque dépense, aujourd'hui publique, sera rediscutée. La décision à prendre pour réussir à réduire les prélèvements obligatoires et la dépense publique est donc de définir précisément quels sont les rôles des individus et de l'État. Les politiciens refusant de s'atteler à la tâche, ou n'ayant pas réussi, ce sont les Français qui choisiront directement qui fait quoi. « La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres ; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir. » Frédéric Bastiat, *Profession de foi électorale* (1846). Ils en auront les moyens parce que la diminution de la prédation implique que chaque Français dispose de l'intégralité de ses revenus.

La grande manipulation consiste à faire croire que si l'État ne fait pas ce ne sera pas fait. « Le Socialisme, comme la vieille politique d'où il émane, confond le Gouvernement et la Société. C'est pourquoi, chaque fois que nous ne voulons pas qu'une chose soit faite par le Gouvernement, il en conclut que nous ne voulons pas que cette chose soit faite du tout. Nous repoussons l'instruction par l'État; donc nous ne voulons pas d'instruction. Nous repoussons une religion d'État; donc nous ne voulons pas de religion. Nous repoussons l'égalisation par l'État; donc nous ne voulons pas d'égalité, etc. C'est comme s'il nous accusait de ne vouloir pas que les hommes mangent, parce que nous repoussons la culture du blé par l'État. » Frédéric Bastiat, *La Loi* (1850).

Si un service est indispensable il faudra qu'il soit rendu. Si ce service n'est plus financé par de la spoliation légale, il ne disparaîtra pas à condition qu'il soit réellement utile. Pour le savoir il faut l'ouvrir à

la concurrence de services privés équivalents. Il appartiendra donc aux particuliers de s'approprier les services à rendre à leurs concitoyens. Les Français seront libres de choisir, d'acheter ou non, un service auprès du prestataire de leur choix. C'est là le véritable pouvoir d'achat.

Cette stratégie de baisse des prélèvements obligatoires libère les incitations productives. Les individus recouvrent la liberté d'user de leur propriété comme ils l'entendent. Cela s'appelle la liberté économique qui stimule les innovations, engendre croissance et prospérité ce qui facilite grandement les transitions et les reconversions. <https://www.heritage.org/index/>. Les individus sont responsables et, s'ils perdent, supportent les conséquences de leurs erreurs. Cela élimine les immenses gaspillages liés au «mal investissement». Par exemple « Too big to fail » n'existe pas dans ces conditions. Dans le « mal-investissement » on trouve aussi, entre autres, les dépenses purement politiques qui n'ont d'autre utilité que

d'acheter des voix, (Exemple éoliennes), les services payés plus chers qu'ils ne valent pour satisfaire une clientèle électorale (Exemple SNCF), les dépenses qui aboutissent à la destruction de filières d'excellence telles que le nucléaire ou l'automobile.

Ce système ne reposant plus sur le vol légal est profondément juste. Bien sûr, il ne faut pas tout mélanger. Il ne crée pas le bonheur, qui est une notion personnelle. Cela dit dans une société d'abondance il est possible de choisir l'ascèse. Mais dans une société de disette il n'est pas possible de choisir l'abondance. Sauf à accéder à la nomenklatura. De même il est plus facile de vivre, au sein d'un environnement préservé, dans une société d'abondance et d'innovations, que dans une société de pénurie. Sauf à accéder à la nomenklatura.

À bon entendeur, salut !

*Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat*

Conférence du 30 novembre 2019

« 40 ans de déficits publics en France »



François Ecalle

par **François Ecalle**
Président de FIFEPO

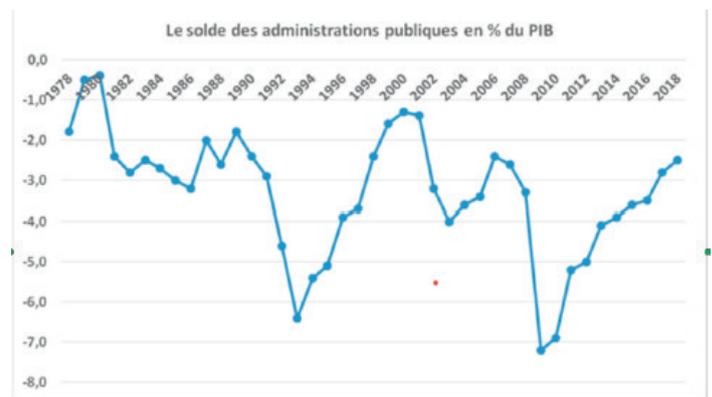
Bonjour et d'abord merci pour votre invitation à m'exprimer ce soir devant les héritiers intellectuels de Frédéric Bastiat. Comme vous m'y avez convié, je commence par me présenter. J'ai d'abord travaillé pendant 15 ans au ministère des finances dans un service, la direction de la prévision, ensuite fusionnée avec la direction du trésor, qui était chargée de faire les prévisions économiques sur lesquelles sont construites les lois de finances mais aussi de réaliser des

études économiques et de conseiller les ministres, leur cabinet et les autres services de Bercy sur les sujets de politique économique. J'y ai notamment été sous-directeur en charge des finances publiques. J'ai ensuite intégré la Cour des comptes à la fin des années 2000. J'y ai d'abord effectué des contrôles dans les secteurs des transports, de l'agriculture et de l'environnement avant d'être nommé responsable du rapport annuel sur la situation et les perspectives des finances publiques pendant huit ans. J'ai aussi été nommé membre du Haut Conseil des finances publiques lorsqu'il a été créé en 2013.

Depuis début 2016, je suis en « disponibilité » (sorte de congé sans solde) pour présider l'association Finances Publiques et Economie qui a surtout un site Internet sur les finances publiques www.fipeco.fr avec une « encyclopédie » d'une centaine de fiches régulièrement mises à jour et des billets hebdomadaires sur des sujets d'actualité. Je vais vous présenter ce soir 40 ans de déficits publics en France à partir de quelques graphiques.

Il faut d'abord préciser que, au niveau international et le plus souvent en France, le déficit et la dette publics ne sont pas seulement ceux de l'Etat mais le déficit (ou l'excédent dans d'autres pays, disons le solde) et la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités locales, les régimes de sécurité sociale ainsi que les établissements publics exerçant une activité non marchande et contrôlés par l'Etat ou par des collectivités locales.

Comme un euro de déficit ou de dette n'a pas la même signification aujourd'hui et il y a 40 ans, en France et à Malte, les économistes rapportent les agrégats de finances publiques (déficit, dette, dépenses...) au montant du PIB de l'année et du pays, c'est-à-dire à la valeur de ce qui y est produit.



Source : Eurostat ; FIFEPO

Les comptes des administrations publiques n'ont jamais été équilibrés en France au cours de ces 40 ans. Ils l'ont presque été en 1980 mais pas tout-à-fait. Ils ont été excédentaires pour la dernière fois en 1974. Le déficit s'est fortement creusé pendant les périodes de récession (1993, 2009) ou de ralentissement du PIB (1981, 2002) sous l'effet de la baisse ou du ralentissement des recettes mais aussi de mesures de relance de l'activité. Ensuite, il a diminué parce que le retour de la croissance a accru les recettes et, plus secondairement, parce que des mesures de redressement ont été mises en œuvre, mais lentement et pas assez pour revenir à l'équilibre avant le retournement suivant de la conjoncture.



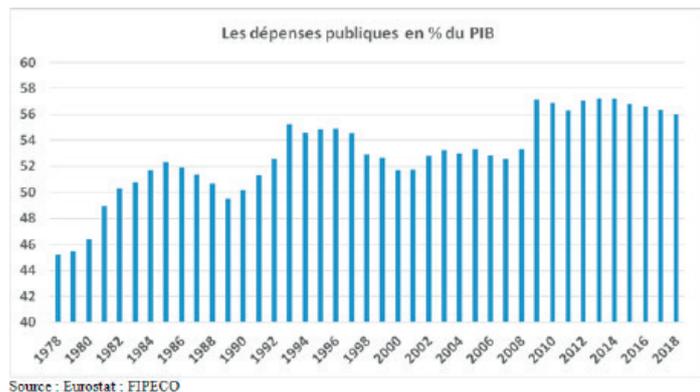
Source : Eurostat ; FIFEPO

La dette publique résulte de l'accumulation des déficits passés. Elle ne fait donc qu'augmenter en euros, mais le ratio dette / PIB dépend aussi de son dénominateur, le PIB. Ce ratio augmente donc plus vite lorsque la croissance du PIB est faible, et moins vite lorsqu'elle est plus forte, mais la tendance sur 40 ans est nettement croissante. La dette publique est passée de 21 % du PIB à la fin de 1978 à 98 % à la fin de 2018.

Le déficit public est la différence entre les dépenses et les recettes des administrations publiques. Les dépenses, en pourcentage du PIB, étaient déjà sur une pente nettement croissante en 1978 et elles y sont restées jusqu'en 1985 où elles ont atteint 52 % du PIB. Ensuite, elles se sont inscrites sur une tendance toujours croissante mais plus faiblement, avec des fluctuations dues de nouveau aux évolutions du PIB et aux dépenses nouvelles ou aux économies, qui les a portées jusqu'à entre 56 et 57 % du PIB dans les années 2009-2018

Le taux de croissance des dépenses publiques en euros a nettement fléchi entre les années 2000 et les années 2010, mais le taux de croissance du PIB en euros a lui aussi diminué. Le rapport des dépenses au PIB n'a donc pas baissé.

La croissance des dépenses publiques sur ces 40 années, en pourcentage du PIB, provient surtout des prestations sociales, plus particulièrement des retraites.

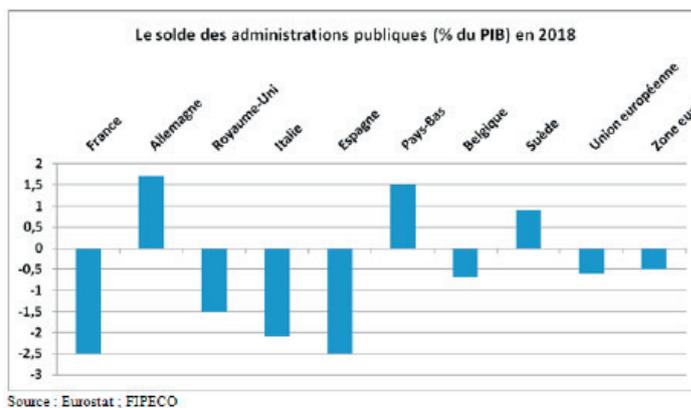


Les recettes des administrations publiques comprennent les prélèvements obligatoires, impôts et cotisations sociales, et d'autres recettes comme les droits d'inscription dans les universités, les droits d'entrée dans les musées, les dividendes reçus par l'Etat des entreprises où il a une participation... qui sont des recettes publiques mais pas des prélèvements obligatoires.

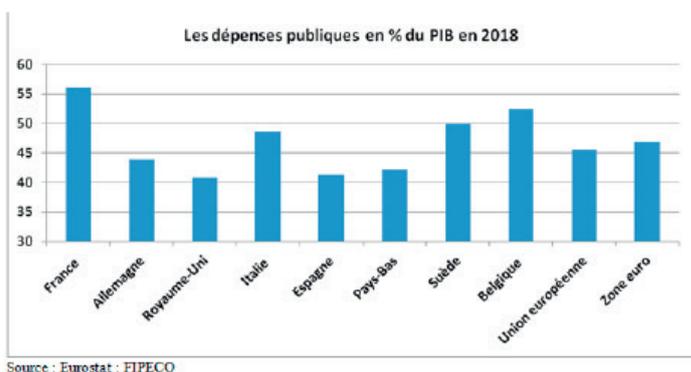
Le taux des prélèvements obligatoires, leur rapport au PIB, était, comme les dépenses publiques, sur une pente nettement croissante dans les années 1970 et jusque vers 1985 où il a atteint 42 %. De même, il s'est ensuite inscrit sur une pente plus faiblement croissante qui l'a conduit vers 45 % à partir de 2014, avec des fluctuations liées aux évolutions du PIB et aux mesures nouvelles de hausse et de baisse des impôts et cotisations sociales. Nous sommes actuellement dans une période de baisse mais il y en a déjà eu d'importantes dans le passé, par exemple au tournant des années 2000 avec des baisses de cotisations patronales liées au passage à 35 heures ou au début du quinquennat de N. Sarkozy. Mais, comme les dépenses publiques n'ont pas autant été réduites dans ces périodes, le déficit public s'est aggravé et il a fallu ensuite redresser les comptes publics par des hausses des impôts ou des cotisations sociales. Si l'histoire se répète, c'est ce qui arrivera bientôt.



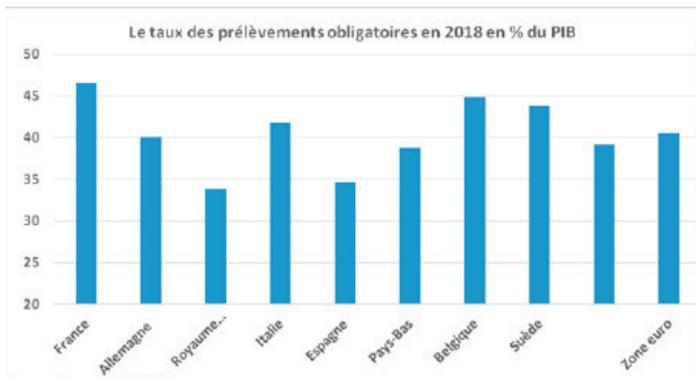
Au bout de ces 40 ans, nous avons en 2018 le troisième déficit public de l'Union européenne, à 2,5 % du PIB, à égalité avec l'Espagne. Plusieurs pays sont en excédent, notamment l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède.



Nous sommes le premier pays de l'Union européenne et de l'OCDE pour les dépenses publiques, à 56 % du PIB en 2018 pour une moyenne de 45,6 % dans l'Union et 46,8 % dans la zone euro, l'Allemagne étant à 44 %. Les pays scandinaves avaient des dépenses publiques supérieures à 60 % du PIB jusque dans les années 1990, mais ils les ont tous fortement réduites pour passer les uns après les autres derrière la France.

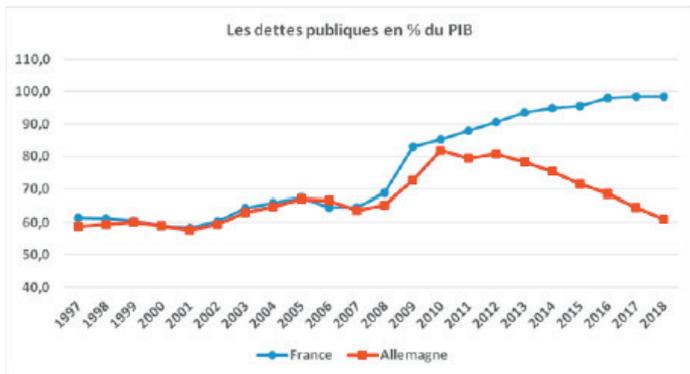


Nous sommes aussi le premier pays de l'Union européenne et de l'OCDE pour le taux des prélèvements obligatoires en 2018 (46,5 %). Les pays scandinaves étaient loin devant nous mais ils nous ont laissé cette première marche du podium. La Belgique et la Suède ne sont pas très loin de nous mais l'Allemagne a un taux de ses prélèvements obligatoires de seulement 40 %.



Source : Eurostat ; FIPECO

Le graphique suivant est inquiétant pour l'avenir de la zone euro : il montre l'évolution des dettes publiques de la France et de l'Allemagne. En 1997, malgré le coût très élevé de la réunification, la dette allemande était quasiment égale à la dette française et elle l'est restée jusqu'à la fin des années 2000. Depuis, elles divergent complètement avec une dette française stabilisée juste au-dessous de 100 % du PIB et une dette allemande presque revenue sous le seuil prévu par le traité de Maastricht (60 % du PIB) à la fin de 2018.



Source : Eurostat ; FIPECO

L'origine de ce grand écart se situe dans les années 2002-2007. Autour de l'an 2000, tous les pays de l'OCDE ont connu une forte croissance, les déficits publics ont mécaniquement diminué et la France et l'Allemagne ont cru bon de vider une illusoire « cagnotte budgétaire ». Lorsque la conjoncture s'est retournée en 2002, ces deux pays se sont retrouvés en « déficit excessif » au sens des règles budgétaires européennes (déficit supérieur à 3,0 % du PIB).

Ils ont tous deux pris l'engagement de réduire leur déficit par des réformes structurelles. L'Allemagne de G. Schröder l'a fait mais pas la France de J. Chirac. L'Allemagne l'a payé à court terme, politiquement puisque les sociaux-démocrates ont ensuite été battus aux élections suivantes et économiquement parce que les mesures de redressement budgétaire prises ont eu un impact négatif sur l'activité entraînant même une récession. Mais dès 2007, à la veille de la crise, la croissance était fortement repartie et l'Allemagne avait des comptes excédentaires alors que le déficit français était encore proche de 3 % du PIB. L'impact sur la dette allemande a été décalé car la crise financière a obligé l'Etat fédéral et les länder à s'endetter pour prêter à des banques en difficulté. Ces prêts ont été remboursés à partir de 2011 et la dette allemande a pu alors diminuer rapidement.

Une première leçon peut en être tirée sur l'origine de ces 40 ans de déficit en France. Une réduction du déficit public, qu'elle passe par une baisse des dépenses ou une hausse des impôts, a des effets négatifs à court terme sur l'activité économique, plus particulièrement sur les ménages et entreprises directement touchés par les mesures de redressement. Mais

ces effets négatifs disparaissent à moyen terme et l'amélioration des comptes publics permet d'avoir beaucoup plus de marges de manœuvre pour affronter la crise suivante.

La persistance des déficits publics en France résulte d'une priorité donnée au court terme par les économistes keynésiens, nombreux dans notre pays, et par les responsables politiques, dont l'horizon est limité aux prochaines échéances électorales.

Elle résulte également de notre incapacité, contrairement à beaucoup d'autres pays, à réduire nos dépenses publiques. Celle-ci tient largement à notre propension collective à tout attendre, notamment toujours plus de services publics et de prestations sociales, d'un Etat qui est « la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde » pour citer Frédéric Bastiat.

Il est vrai que chaque euro de dépense publique va dans les poches d'un ménage ou d'une entreprise et qu'il n'est jamais facile de le lui retirer. Le tableau suivant permet de saisir cette difficulté. Il compare les dépenses publiques en France, en Allemagne, dans la zone euro et l'Union européenne en les ventilant par fonctions (défense, santé, éducation...). La principale différence entre la France et les autres pays européens tient dans le poids des retraites publiques. Cela résulte de modèles institutionnels différents (les régimes de retraite sont plus souvent facultatifs, au moins au niveau de la branche, dans les autres pays) mais aussi du fait que nous passons plus d'années en retraite avec des pensions plus généreuses.

Les dépenses publiques par fonction en % du PIB en 2017

	France	Allemagne	Union européenne	Zone euro
Protection sociale	32,3	26,5	25,8	26,9
<i>Dont : retraites et dépendance</i>	<i>14,9</i>	<i>11,1</i>	<i>11,4</i>	<i>12,4</i>
<i>Santé et maternité</i>	<i>10,9</i>	<i>10,3</i>	<i>9,7</i>	<i>9,9</i>
<i>Famille</i>	<i>2,4</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>
<i>Chômage</i>	<i>1,9</i>	<i>1,6</i>	<i>1,2</i>	<i>1,5</i>
<i>Exclusion sociale</i>	<i>1,1</i>	<i>0,6</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>
<i>Aides personnelles au logement</i>	<i>1,0</i>	<i>0,3</i>	<i>0,5</i>	<i>0,4</i>
Aides à pierre, équipements collectifs	1,0	0,4	0,6	0,6
Enseignement	5,4	4,1	4,6	4,5
Loisirs, culture et culte	1,4	1,0	1,1	1,1
Protection de l'environnement	0,9	0,6	0,8	0,8
Affaires économiques	5,9	3,1	4,0	4,2
Sécurité intérieure et justice	1,6	1,5	1,7	1,7
Défense	1,8	1,0	1,3	1,2
Services généraux	4,1	4,5	3,7	4,0
Intérêts de la dette publique	1,9	1,1	2,1	2,1
Total des dépenses publiques	56,5	43,9	45,7	47,0

Source : Eurostat ; FIPECO

Des écarts importants peuvent également être notés s'agissant des autres dépenses sociales, du logement, de l'enseignement, de la défense, des loisirs et de la culture ou encore des « affaires économiques ». Ce dernier poste regroupe les aides aux entreprises (à la recherche, à l'agriculture, aux entreprises de transport...), y compris celles qui prennent la forme d'un crédit d'impôt (économiquement équivalent à une subvention). Il intègre donc le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont la suppression contribuera à réduire le poids de ce poste d'environ 1,0 point de PIB.

Le poste « services généraux » rassemble les dépenses consacrées aux principales Institutions de la République (Présidence, Assemblées, Premier ministre...) et à certaines administrations parmi les plus régaliennes (ambassades, préfetures, collecte des impôts...). Contrairement à ce que croient beaucoup de Français, son coût n'est pas significativement plus élevé que dans la moyenne des autres pays européens. Il est regrettable que les Français imaginent souvent que, pour faire des économies substantielles sur les dépenses publiques, il suffirait de réduire celles de la Présidence et du Parlement alors qu'elles ne représentent même pas un millième du total des dépenses publiques. On peut aussi noter que les deux seuls postes dont le poids en France est inférieur aux moyennes européennes sont les postes « sécurité intérieure

et justice » et « intérêts de la dette publique ». S'agissant de ceux-ci, nous avons certes une dette publique supérieure aux moyennes de la zone euro ou de l'Union européenne mais nous bénéficions de taux d'intérêt plus bas, les moyennes européennes étant fortement tirées vers le haut par les taux des dettes italiennes, espagnoles...

Cette dernière observation me conduit pour conclure à un sujet d'actualité. Compte-tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les appels à un relâchement des contraintes budgétaires sont de plus en plus pressants. Mais il ne faut pas oublier que, en France, l'Etat rembourse ses dettes en réempruntant simultanément le même montant. Il emprunte en moyenne sur 8 ans et aucun économiste ne peut garantir que les taux d'intérêt seront aussi faibles dans 8 ans quand il faudra réemprunter pour rembourser les emprunts actuels.

Si les taux d'intérêt remontent et redeviennent supérieurs au taux de croissance de l'activité économique, la dette publique pourrait croître mécaniquement sous le seul effet de l'accumulation des charges d'intérêt si aucune mesure de redressement n'est prise. Les créanciers risquent alors de s'inquiéter, d'exiger des taux d'intérêts plus élevés pour continuer à prêter, ce qui accroîtrait le déficit et l'endettement et finirait par déclencher une crise.

Les marchés financiers considèrent aujourd'hui que la dette publique française est quasiment aussi sûre que la dette allemande parce que les institutions de la zone euro, notamment la banque centrale, interviendront toujours pour empêcher une telle crise. Il serait néanmoins peu prudent de prendre pour principe que cette situation durera éternellement, notamment parce que la divergence des politiques publiques des pays du nord et du sud de l'Europe, reflétée par l'écart grandissant entre leurs dettes publiques, pourrait fragiliser la cohésion de la zone euro.

Dans ces conditions, une sage application du principe de précaution aux finances publiques devrait nous conduire à réduire la dette publique, donc à diminuer durablement le déficit public. Je vous remercie de votre attention.

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2020

Elle aura lieu le samedi 14 mars 2020 à 10h30 à l'hôtel Sourcéo de Saint-Paul-lès-Dax.

Ordre du jour :

Rapport moral 2019 du président M. de Casanove

Rapport financier 2019 par le trésorier M. de Berne Lagarde

Adhésion 2020

Perspectives 2020 :

- La déduction fiscale des dons et cotisations,
- Campagne adhésions et sponsors,
- Les prochains événements à Saint-Paul-lès-Dax et ailleurs,
- Diversification des manifestations,
- La collaboration avec les établissements d'enseignement,
- Le prochain WEL du 18 au 20 septembre 2020 (?),
- Les journées du Patrimoine 19 et 20 septembre 2020,
- Divers.

Renouvellement du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont peu nombreux pour assumer toutes les charges et travailler au développement du Cercle.

2019 a été une année de stagnation. 2020 est une année charnière où l'avenir du Cercle se jouera. Le Conseil d'administration a besoin d'aide.

Tous les postes sont ouverts y compris celui de Président du Cercle Frédéric Bastiat.

Les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la spoliation légale sont priées de se faire connaître sur : cercle.bastiat@gmail.com.

Questions diverses.

Choisir sa retraite

La réforme des retraites relève de la manie égalitaire d'un État démiurge. C'est du *socialisme* pur jus. Le *socialisme* <https://www.bastiat.net/citations/> veut uniformiser et faire rentrer tout le monde dans un même moule, alors que chacun est différent. Il veut décider pour les autres et surtout avec l'argent des autres.

« Mais quand le service devient public, toutes les lois individuelles disparaissent pour se fondre, se généraliser dans une loi écrite, coercitive, la même pour tous, qui ne tient nul compte des situations particulières, et frappe d'inertie les plus nobles facultés de la nature humaine. » Frédéric Bastiat, *Services privés, service public* (1850).

Une stratégie, souvent adoptée par les libéraux, est de présenter leurs idées et de les défendre sur des critères objectifs, sur le terrain de la raison. Par exemple, de mettre en avant leur efficacité économique. Il en est de même quand ils mettent en relief la nullité gestionnaire atavique de l'État, quand ils attaquent les mesures *socialistes* sur leur nocivité économique bien réelle, où sur les gaspillages entraînés, bien réels eux aussi, ou sur leurs effets dans la « vraie vie », complètement contraires aux objectifs déclarés.

Cette méthode est employée sur le terrain des retraites. La plupart des publications, libérales ou apparentées, sont sur le terrain des gaspillages, de la dangerosité économique et des effets pervers de la réforme. On peut citer l'excellent rapport publié par l'Institut Économique Molinari et Contrepoints « *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir* » <https://www.institutmolinari.org/2019/12/10/retraites-francaises-sortir-de-limpasse-preparer-lavenir/> ou le très clair article de l'IREF <https://fr.irefeurope.org/Publications/Etudes-et-Monographies/article/Reforme-des-retraites>

Tout ce qui y est écrit est absolument vrai. Mais ce n'est pas le problème des *socialistes*. Les *socialistes* ne fondent leurs réformes ou la défense de leurs systèmes, que sur l'émotionnel : la justice sociale, l'égalité. Le reste n'a aucune importance pour eux. Même un résultat final contraire à leurs objectifs affichés, c'est dire injuste et inégalitaire, est sans valeur à leurs yeux. Ils sont dans les bons sentiments. La raison n'a pas sa place là dedans. Cette phrase célèbre « *J'aime mieux avoir tort avec Sartre que raison avec Aron* » traduit parfaitement leur état d'esprit. Elle fait partie de leur ADN. Grâce à quoi ils ne se démontent jamais.

Si le résultat est une catastrophe, pour clouer le bec à leurs contradicteurs, ils font porter le débat sur l'égalitarisme, la justice sociale, « *l'égalité des droits et la solidarité mais également la distribution équitable des richesses.* » <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/justice-sociale/> Pour appuyer leurs propos ils mettent en avant ceux qu'ils présentent comme les gagnants et caricaturent les réels perdants. Une politique *socialiste* étant clientéliste par essence, elle se reconnaît à ce qu'elle fait des gagnants et des perdants, ou plutôt des perdants immédiats et des perdants à long terme.

En ce qui concerne l'actuelle réforme des retraites nous sommes bien dans l'émotionnel. Pour s'en convaincre il faut lire le rapport « *Pour un système universel de retraite. Préconisations de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites Juillet 2019* ». Il brille par ses bonnes intentions, ses vœux pieux et ses promesses. On note pêle-mêle mis en exergue :

« *Pour une retraite plus simple plus juste pour tous* », « *Le système universel repose sur une logique d'équité : à carrière identique, des droits identiques* », « *C'est la confiance dans le pacte entre les générations, au fondement de notre système en répartition, qu'il faut rétablir.* », « *Un système commun à tous les Français et garantissant un haut niveau de protection au moment de la retraite. Un système où 1€ cotisé donne les mêmes droits* » https://reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/retraite_01-09_leger.pdf. Il a été légèrement amendé par le gouvernement mais la réforme reste guidée par « *l'universalité, de l'équité et de la responsabilité.* » On fera remarquer immédiatement que la seule responsabilité réelle est la responsabilité individuelle. Or celle-ci est impossible dans un système par répartition.

<https://www.ifrap.org/retraite/retraite-les-grandes-lignes-de-la-reforme>

Cette réforme des retraites rappelle, sous Mitterrand, la loi Savary de 1984 qui voulut créer « *un grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale* ». Ce projet de loi jetât un million de personnes dans les rues le 24 juin 1984, contraignant Mitterrand à le retirer. Une des leçons de cette histoire est que ce fut une victoire en trompe l'œil. Jack Lang, « *Raminagrobis* », « *Un chat faisant la chatte mite. (...) Arbitre expert sur tous les cas.* » qui fut ministre de la Culture et de l'Éducation Nationale en 1992, parvint au résultat que voulait la loi, ou presque, mais en finesse. Il réussit à trouver un accord avec le père Max Cloupet, alors secrétaire général de l'enseignement catholique. Dans les faits « *Grippeminaud, le bon apôtre, jetant des deux côtés la griffe en même temps* » croqua l'enseignement privé en général, et l'enseignement catholique en particulier. Il ne faut pas l'oublier.

Ce qui motive les Français qui soutiennent la réforme c'est « *la fin des régimes spéciaux* ». C'est à dire ceux dont les prestations sont sans rapport avec les cotisations versées par les agents et qui sont largement subventionnées par le contribuable. Les pauvres malheureux risquent d'être très déçus.

Le gouvernement entretient sciemment la confusion entre régimes «spéciaux» et «régimes autonomes». Au prétexte d'en finir avec ces «régimes spéciaux», tout ce qui marche aujourd'hui sans déficit ni subventions sera dissous. À savoir toutes ces caisses autonomes, médecins, avocats etc..., regroupées autour d'un *Collectif SOS Retraites*. Elles fonctionnent et surtout, elles ont un énorme trésor de guerre. Certes Macron a dit qu'il ne touchera pas à ces réserves. Mais quels que soient les aménagements qu'il acceptera, quitte à rendre le système moins universel et moins équitable avec des catégories plus égales que d'autres, <https://www.ifrap.org/retraite/reforme-des-retraites-un-age-pivot-peut-en-cacher-un-autre> son Raminagrobis viendra. Comme chacun sait les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Les *socialistes* ne renoncent jamais. Il faut se souvenir qu'à la création de la Sécu, beaucoup de Français avaient déjà des assurances santé privées. Le gouvernement de l'époque, avait nationalisé ces compagnies et fait main basse sur leur trésorerie. Trésorerie qui fut très vite épuisée.

Les politiciens, les intellectuels et les médias « *mainstream* » parlent à propos des retraites par répartition de « *justice sociale* » et de « *solidarité intergénérationnelle* ». Ces deux termes sont erronés. Il ne peut exister aucune justice, ni aucune solidarité, basées sur le vol. Il s'agit en vérité de *spoliation légale* transgénérationnelle.

L'honneur de tout individu, est d'organiser lui même, selon ses possibilités, sa prévoyance santé, retraite, dépendance, pour éviter de faire reposer ces charges sur autrui dont ses enfants et petits enfants. Par un raisonnement pervers les politiciens ont inversé les valeurs. Ils favorisent l'imprévoyance parce que, pour eux, les générations suivantes sont faites pour supporter, au nom de la solidarité, le poids des générations précédentes. Il est possible que la régime par répartition se porte mieux en l'absence de chômage. C'est simplement parce que

la base solvable de la spoliation transgénérationnelle est élargie. Cette sujétion des générations suivantes par les générations précédentes, cette confiscation par la contrainte légale d'une partie du fruit de leur travail, sans autre compensation que la promesse de pourvoir en faire autant sur les générations qui suivent, confine à l'esclavage moderne.

« *En premier lieu, nous constatons que toujours ou presque toujours le service public éteint, en droit ou en fait, le service privé de même nature. Quand l'État se charge d'un service, généralement il a soin de décréter que nul autre que lui ne le pourra rendre, surtout s'il a en vue de se faire du même coup un revenu. Témoins la poste, le tabac, les cartes à jouer, la poudre à canon, etc. Ne prit-il pas cette précaution, le résultat serait le même. Quelle industrie peut s'occuper de rendre au public un service que l'État rend pour rien ?* » Frédéric Bastiat, *Services privés, service public* (1850).

La véritable solution pour les retraites, comme pour les autres problèmes dans ce pays de France, s'appelle le libre choix. Il faut donc avoir *soin de décréter*, que tout autre que l'État, pourra aussi proposer une solution prévoyance retraite, à tout Français qui le désire. C'est à dire qu'il faut permettre aux Français d'organiser leur prévoyance et de se constituer une retraite par capitalisation. Le libre choix doit être complet. La retraite par répartition doit être incluse dans les régimes offerts. Si l'on en croit « *l'attachement des Français* » à ce mode de fonctionnement, il ne devrait pas manquer de volontaires pour financer, de leur plein gré, les retraites de leurs compatriotes et croiser les doigts pour que leurs collègues, leurs confrères, leurs enfants et petits enfants en fassent autant pour eux. Cela parce que dans le système par répartition, l'argent collecté est immédiatement dépensé en totalité pour servir les pensions actuelles. Il n'y a ni réserve, ni épargne, ni trésorerie. Cela s'apparente à une pyramide de Ponzi. Il faut sans cesse de nouveaux entrants pour servir les prestations. Pour rendre les prestations assurances santé-retraite, les services privés épargnent. Le service public dépense tout et tout de suite, parfois même plus qu'il n'encaisse, d'où les déficits. Les Caisses autonomes, parce qu'autonomes et en quelque sorte « *mutualistes* », ont toutefois conservé des réflexes d'épargnants.

En résumé il faut mettre fin à l'injustice que constitue le vol légal, la *spoliation légale* pour reprendre les termes de Bastiat. Si le mode de fonctionnement de notre société n'est plus le vol tout change. L'Autre n'est plus un adversaire à piller ou un concurrent pour la plus grosse part de spoliation. La société n'est plus divisée en clans hostiles voleurs/volés.

En ce qui concerne plus précisément les retraites :

- Il faut avoir la liberté de choix. Tout le monde doit avoir la liberté de choix. Surtout les pauvres auxquels nos politiciens, aujourd'hui, n'accordent aucune confiance pour la gestion de leur propre vie. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on ne sait pas choisir. Ce qui implique l'existence d'une aide à la personne, ce que Bastiat appelle le « *filet de sécurité* ». Dans le cas qui nous occupe elle peut prendre la forme d'un chèque retraite, comme dans d'autres domaines peuvent exister un chèque éducation, un chèque assurances santé etc... Merci de signer cette pétition : <http://chnng.it/S5Z84PHm>

- Il faut « *Épargner (pour) les générations futures* » Tel est le titre de la conférence que donnera Laurent Pahpy le 14 mars lors d'un déjeuner débat organisé par le Cercle Frédéric Bastiat. <https://www.bastiat.net/epargner-pour-les-generations-futures/>.

Venez l'écouter.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Connaître Bastiat.

Comment « satisfaire aux besoins des jours de vieillesse et de maladie. »

« Sans doute le salaire arrive avec certitude à la fin d'un jour occupé ; mais quand les circonstances, les crises industrielles ou simplement les maladies ont forcé les bras de chômer, le salaire chôme aussi, et alors l'ouvrier devrait-il soumettre au chômage son alimentation, celle de sa femme et de ses enfants ?

Il n'y a qu'une ressource pour lui. C'est d'épargner, aux jours de travail, de quoi satisfaire aux besoins des jours de vieillesse et de maladie.

Mais qui peut d'avance, eu égard à l'individu, mesurer comparativement la période qui doit aider et celle qui doit être aidée ?

Ce qui ne se peut pour l'individu devient plus praticable pour les masses, en vertu de la loi des grands nombres. Voilà pourquoi ce tribut, payé par les périodes de travail aux périodes de chômage, atteint son but avec beaucoup plus d'efficacité, de régularité, de certitude, quand il est centralisé par l'association que lorsqu'il est abandonné aux chances individuelles.

De là les sociétés de secours mutuels, institution admirable, née des entrailles de l'humanité longtemps avant le nom même de Socialisme. Il serait difficile de dire quel est l'inventeur de cette combinaison. Je crois que le véritable inventeur c'est le besoin, c'est cette aspiration des hommes vers la fixité, c'est cet instinct toujours inquiet, toujours agissant, qui nous porte à combler les lacunes que l'humanité rencontre dans sa marche vers la stabilité des conditions.

Toujours est-il que j'ai vu surgir spontanément des sociétés de secours mutuels, il y a plus de vingt-cinq ans, parmi les ouvriers et les artisans les plus dénués, dans les villages les plus pauvres du département des Landes.

Le but de ces sociétés est évidemment un nivellement général de satisfaction, une répartition sur toutes les époques de la vie des salaires gagnés dans les bons jours. Dans toutes les localités où elles existent, elles ont fait un bien immense. Les associés s'y sentent soutenus par le sentiment de la sécurité, un des plus précieux et des plus consolants qui puissent accompagner l'homme dans son pèlerinage ici-bas. De plus, ils sentent tous leur dépendance réciproque, l'utilité dont ils sont les uns pour les autres; ils comprennent à quel point le bien et le mal de chaque individu ou de chaque profession deviennent le bien et le mal communs; ils se rallient autour de quelques cérémonies religieuses prévues par leurs statuts; enfin ils sont appelés à exercer les uns sur les autres cette surveillance vigilante, si propre à inspirer le respect de soi-même en même temps que le sentiment de la dignité humaine, ce premier et difficile échelon de toute civilisation.

Ce qui a fait jusqu'ici le succès de ces sociétés, — succès lent à la vérité comme tout ce qui concerne les masses, — c'est la liberté, et cela s'explique.

Leur écueil naturel est dans le déplacement de la Responsabilité. Ce n'est jamais sans créer pour l'avenir de grands dangers et de grandes difficultés qu'on soustrait l'individu aux conséquences de ses propres actes. Le jour où tous les citoyens diraient: « Nous nous cotisons pour venir en aide à ceux qui ne peuvent travailler ou ne trouvent pas d'ouvrage, » il serait à craindre qu'on ne vît se développer, à un point dangereux, le penchant naturel de l'homme vers l'inertie, et que bientôt les laborieux ne fussent

réduits à être les dupes des paresseux. Les secours mutuels impliquent donc une mutuelle surveillance, sans laquelle le fonds des secours serait bientôt épuisé. Cette surveillance réciproque, qui est pour l'association une garantie d'existence, pour chaque associé une certitude qu'il ne joue pas le rôle de dupe, fait en outre la vraie moralité de l'institution. Grâce à elle, on voit disparaître peu à peu l'ivrognerie et la débauche, car quel droit aurait au secours de la caisse commune un homme à qui l'on pourrait prouver qu'il s'est volontairement attiré la maladie et le chômage, par sa faute et par suite d'habitudes vicieuses ? C'est cette surveillance qui rétablit la Responsabilité, dont l'association, par elle-même, tendait à affaiblir le ressort.

Or, pour que cette surveillance ait lieu et porte ses fruits, il faut que les sociétés de secours soient libres, circonscrites, maîtresses de leurs statuts comme de leurs fonds. Il faut qu'elles puissent faire plier leurs règlements aux exigences de chaque localité.

Supposez que le gouvernement intervienne. Il est aisé de deviner le rôle qu'il s'attribuera. Son premier soin sera de s'emparer de toutes ces caisses sous prétexte de les centraliser; et, pour colorer cette entreprise, il promettra de les grossir avec des ressources prises sur le contribuable. « Car, dira-t-il, n'est-il pas bien naturel et bien juste que l'État contribue à une œuvre si grande, si généreuse, si philanthropique, si humanitaire ? » Première injustice: Faire entrer de force dans la société, et par le côté des cotisations, des citoyens qui ne doivent pas concourir aux répartitions de secours. Ensuite, sous prétexte d'unité, de solidarité (que sais-je ?), il s'avisera de fondre toutes les associations en une seule soumise à un règlement uniforme.

Mais, je le demande, que sera devenue la moralité de l'institution quand sa caisse sera alimentée par l'impôt; quand nul, si ce n'est quelque bureaucrate, n'aura intérêt à défendre le fonds commun; quand chacun, au lieu de se faire un devoir de prévenir les abus, se fera un plaisir de les favoriser; quand aura cessé toute surveillance mutuelle, et que feindre une maladie ce ne sera autre chose que jouer un bon tour au gouvernement ? Le gouvernement, il faut lui rendre cette justice, est enclin à se défendre; mais, ne pouvant plus compter sur l'action privée, il faudra bien qu'il y substitue l'action officielle. Il nommera des vérificateurs, des contrôleurs, des inspecteurs. On verra des formalités sans nombre s'interposer entre le besoin et le secours. Bref, une admirable institution sera, dès sa naissance, transformée en une branche de police.

L'État n'apercevra d'abord que l'avantage d'augmenter la tourbe de ses créatures, de multiplier le nombre des places à donner, d'étendre son patronage et son influence électorale. Il ne remarquera pas qu'en s'arrogeant une nouvelle attribution, il vient d'assumer sur lui une responsabilité nouvelle, et, j'ose le dire, une responsabilité effrayante. Car bientôt qu'arrivera-t-il ? Les ouvriers ne verront plus dans la caisse commune une propriété qu'ils administrent, qu'ils alimentent, et dont les limites bornent leurs droits. Peu à peu, ils s'accoutumeront à regarder le secours en cas de maladie ou de chômage, non comme provenant d'un fonds limité préparé par leur propre prévoyance, mais comme une dette de la Société. Ils n'admettront pas pour elle l'impossibilité de payer, et ne seront jamais contents des répartitions. L'État se verra contraint de demander sans cesse des subventions au budget. Là, rencontrant l'opposition des commissions de finances, il se trouvera engagé dans des difficultés inextricables. Les abus iront toujours croissant, et on en reculera le redressement d'année en année, comme c'est l'usage, jusqu'à ce que vienne le jour d'une explosion. Mais alors on s'apercevra qu'on est réduit à compter avec une population qui ne sait plus agir par elle-même, qui attend tout d'un ministre ou d'un préfet même la subsistance, et dont les idées sont perverties au point d'avoir perdu jusqu'à la notion du Droit, de la Propriété, de la Liberté et de la Justice. »

Frédéric Bastiat, Chapitre XIV des Harmonies Économiques, Des salaires (1850)

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au déjeuner débat qui aura lieu

Le samedi 14 mars 2020 à 12h00

A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Attention, ce déjeuner débat sera précédé par notre Assemblée générale annuelle à 10h30

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Laurent Pahpy

sur le thème

« ÉPARGNER (POUR) LES GÉNÉRATIONS FUTURES Les réussites de l'épargne retraite dans le monde. »

PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT

Les Français sont plutôt favorables à la réforme des retraites. Chacun sait que le système actuel met en péril les générations futures et qu'il est indispensable de le réformer. Malheureusement, le projet du gouvernement ne s'approche pas de la véritable transformation dont nous avons besoin.

Sur la forme, le projet a tout pour plaire. Avec la mise en place d'un système universel et unique à points, tout sera désormais simple et juste. Fini les régimes spéciaux privilégiés. Fini l'opacité. Fini les déficits. Ces promesses séduisantes laissent croire que la solution est enfin là.

Certes, certains privilèges des régimes spéciaux pourraient être abolis à condition que le gouvernement tienne face aux corporations syndicales. Mais le principe de la répartition n'est pas remis en cause. Derrière l'accumulation virtuelle de points, les actifs français continueront de payer pour les retraités. Système notionnel ou pas, la dépendance forcée des seniors vis-à-vis de la génération antérieure ne peut que s'aggraver. Les seniors et les travailleurs sont inéluctablement condamnés à voir baisser les pensions, augmenter les cotisations et retarder l'âge de départ à la retraite.

L'exécutif ne s'attaque donc pas à la racine du mal : la dépendance intergénérationnelle. La solution existe, c'est la capitalisation. Mais elle reste taboue dans notre pays. Le retour sur investissement de l'épargne étant supérieur au taux de croissance, un euro capitalisé permet d'obtenir un « rendement » double de celui de la répartition, et ce, malgré les crises et les krachs boursiers.

Face à ce constat, la plupart des pays du monde ont su trouver des solutions. En 2016, 17 des 35 pays de l'OCDE étaient dotés à des degrés divers de régimes capitalisés publics ou privés, obligatoires ou quasi obligatoires. Le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie offrent les meilleures retraites du monde. Dans ces trois pays, un solide pilier d'épargne individuelle ou collective a été développé. La réforme est censée s'inspirer du modèle suédois. Le pays du consensus a su instaurer les comptes notionnels, mais, surtout, il a introduit une part de capitalisation.

La réforme annoncée est une tromperie car les Français penseront à tort que le problème des retraites sera derrière eux. Les générations futures seront toujours plus enfermées dans un régime unique et nationalisé qui accroîtra le risque de guerre intergénérationnelle. Nos voisins du Nord nous montrent pourtant la marche à suivre. Inspirons-nous-en pour introduire progressivement un solide pilier de capitalisation et épargner les générations futures du déclassement. Il est encore temps.

Laurent Pahpy est ingénieur de formation et analyste pour l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF). Ses sujets d'étude concernent l'agriculture, l'écologie, le commerce international et les retraites.

Retrouvez ses rapports et interventions sur pahpy.com et sur Twitter @LaurentPahpy.

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du Cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30 € pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. Merci d'ajouter à votre cotisation 15 € pour l'adhésion couple. Il est possible de télécharger les bulletins d'inscription à partir de www.bastiat.net.

Vous pouvez découvrir le Cercle Frédéric Bastiat en assistant à un de ses événements sans être membre.

Pour y assister, à partir du second événement, merci d'adhérer.